Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

ÉPREUVE E8 : CONSTRUCTION D'UNE PROFESSIONNALITÉ DANS L'IMMOBILIER

SESSION 2026

Durée : 30 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
PROFESSIONS IMMOBILIÈRES	3

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas réglementé spécifiquement pour cette épreuve orale.

Le candidat présente son dossier professionnel et peut utiliser les ressources et supports nécessaires à sa présentation.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

DOSSIER SUJET

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE ORALE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT DANS LE SECTEUR IMMOBILIER

L'épreuve orale porte sur le dossier professionnel personnel du candidat. Elle évalue sa capacité à caractériser un territoire immobilier, analyser une entreprise immobilière, développer la relation client et construire son projet professionnel.

Le dossier comprend les justificatifs d'expérience requis, quatre fiches d'activités correspondant aux axes du référentiel et une étude réflexive de 4 à 6 pages. La fiche consacrée à la relation client s'appuie sur un contexte intégrant des usages numériques. Le dossier sert de support à l'interrogation et n'est pas lui-même noté : seule la prestation orale est évaluée.

L'épreuve se déroule en deux phases successives. Première phase, 10 minutes : le jury choisit une expérience réelle en entreprise présentée par le candidat pendant 5 minutes maximum, puis l'entretien dure 5 minutes maximum. Deuxième phase, 20 minutes : le candidat présente d'autres expériences pendant 5 minutes maximum, puis son étude réflexive pendant 5 minutes. Le temps restant est consacré aux questions du jury.

Le candidat peut s'appuyer sur les supports de présentation de son choix. Il veille à respecter la confidentialité des personnes et des organisations évoquées.

PARTIE 1 : Présentation et analyse d'une expérience choisie par le jury (8 points)

Expérience réelle en entreprise, analyse de l'activité et communication professionnelle

À partir de l'expérience réelle indiquée par le jury et décrite dans votre dossier, présentez votre activité en 5 minutes maximum. L'entretien qui suit dure 5 minutes maximum. Appuyez vos réponses sur des faits précis issus de votre expérience et distinguez votre contribution de celle des autres acteurs.

1.1 (2 points) Présentez le contexte de l'expérience choisie : entreprise, activité immobilière concernée, territoire, situation professionnelle et objectifs de la mission.

1.2 (2 points) Décrivez les missions que vous avez réalisées, votre rôle et les interlocuteurs concernés. Expliquez comment vous avez organisé votre activité et mobilisé les informations utiles.

1.3 (2 points) Analysez une décision, une difficulté ou un aléa rencontré au cours de cette expérience. Présentez les éléments pris en compte, les actions menées et les résultats observés.

1.4 (2 points) À partir des questions du jury, portez un regard critique sur votre pratique : identifiez un acquis, une limite ou un point de vigilance, puis indiquez ce que vous feriez évoluer dans une situation comparable.

PARTIE 2 : Autres expériences, étude réflexive et projet professionnel (12 points)

Mobilisation des expériences du dossier, réflexion transversale et construction de la professionnalité

Présentez d'autres expériences de votre dossier pendant 5 minutes maximum, puis exposez votre étude réflexive pendant 5 minutes. Le jury vous interroge ensuite sur ces présentations et sur les compétences développées. Les questions prennent appui sur votre dossier et peuvent porter sur les quatre axes du référentiel.

2.1 (2 points) Présentez d'autres expériences utiles à la compréhension de votre parcours. Faites ressortir ce qu'elles vous ont appris sur le fonctionnement d'une entreprise immobilière et sur les acteurs de son territoire.

2.2 (3 points) Exposez la problématique transversale de votre étude réflexive, les raisons de votre choix et la démarche suivie. Présentez les principaux constats et les conclusions que vous en tirez pour votre pratique professionnelle.

2.3 (2 points) À partir d'une situation de relation client présentée dans votre dossier, caractérisez le besoin ou le profil du client. Expliquez comment vous avez adapté votre communication en face à face et, le cas échéant, au moyen d'outils numériques, tout en respectant la confidentialité et la déontologie.

2.4 (2 points) Expliquez comment vous avez pris en compte le territoire et le positionnement de l'entreprise dans les activités présentées. Précisez comment l'information immobilière a été actualisée, utilisée ou communiquée, et indiquez les précautions prises pour la rendre compréhensible et accessible aux interlocuteurs concernés.

2.5 (3 points) Présentez votre projet professionnel après le BTS. Identifiez vos atouts, vos limites et vos centres d'intérêt, puis indiquez les démarches envisagées pour rechercher un emploi, poursuivre votre parcours ou développer votre réseau. Expliquez comment vous construisez votre identité professionnelle, y compris numérique, et comment vous veillerez au respect de la déontologie.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.